

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211108-002

du 08 novembre 2021

n°002

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

prés en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (4) : M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BOISSON donne pouvoir à M.JUGE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU

EXCUSES (2) : M.PREHER, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Camille Guérin

Grand-Châtellerault a choisi d'exercer une compétence facultative lui permettant de soutenir des événements et manifestations d'envergure, se déroulant sur tout ou partie du territoire de la communauté.

L'association Camille Guérin, basée à Vouneuil-sur-Vienne, mène un ensemble de manifestations qui contribuent à maintenir la mémoire de M. Camille Guérin, né à Poitiers, enfant de Vouneuil, et surtout, avec Albert Calmette, co-inventeur du BCG (Bacille Calmette Guérin) ; lequel a permis de lutter contre la tuberculose. Cette association contribue aujourd'hui à promouvoir le BCG, la recherche scientifique et la vaccination.

Le 1^{er} juillet 1921, le BCG est pour la 1^{ère} fois testé sur un nouveau né. Ce vaccin allait permettre de combattre la tuberculose. Aujourd'hui encore le BCG est appliqué dans le cadre de traitements de cancers de la vessie, de sclérose en plaque, de certains diabètes et de certaines allergies.

Pour commémorer le centenaire de cette 1^{ère} vaccination du BCG, l'association a organisé le 1^{er} octobre une grande manifestation à Vouneuil-sur-Vienne, associant élus, scientifiques, historien...

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU l'arrêté 2017_SPC_34 du 17/05/17 relatif aux statuts de Grand Châtellerault et notamment son article 3 du III relatif au soutien aux événements et manifestations d'envergure et son article 1

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211108-002

du 08 novembre 2021

n°002

page 2/2

du III relatif au soutien des acteurs culturels ayant une activité contribuant au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association Camille Guérin,

CONSIDERANT qu'il est possible de subventionner des organismes dont l'activité contribue au rayonnement de la communauté d'agglomération ou de manifestations d'envergure,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 700 € (sur un budget total de 1800 €) à l'association Camille Guérin, pour l'organisation, le 1^{er} octobre 2021, de la journée de commémoration du centenaire de la première vaccination au BCG,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : 6574/7000/020.21

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD

